



**DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNER
À PRÉVOIR 15 JOURS
AVANT LA DATE DU STATIONNEMENT**

Direction de l'Aménagement, de la
Transition Écologique et du Patrimoine

☎ 02 99 71 05 27

✉ servicetechniques@mairie-redon.fr

Identité du demandeur :

Adresse :

☎ : / Mail :

Identité du client (si différent du demandeur) :

☎ : Mail :

Date(s) et horaires de l'intervention :

Objet de la demande

- Déménagement Lieu (adresse complète) :
- Emménagement Lieu (adresse complète) :
- Autre (précisez) :
Lieu (adresse complète) :

Occupation

- Sur emplacement de stationnement Nombre d'emplacement(s) :
- Sur aire piétonne À cheval sur le trottoir

Nature de l'occupation

- Camion de déménagement à l'identité de
Immatriculation :
- Véhicule(s) de tourisme
Immatriculation :
- Remorque(s)
Immatriculation :
- Engin(s) de levage (à préciser)
- Autre(s) (à préciser)

Emprise au sol		
Longueur	Largeur	Surface

La fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont à la charge du demandeur (si intervention d'un professionnel).

Les panneaux devront être mis en place la veille de l'intervention sur le(s) lieu(x) souhaité(s) (en zone bleue) et 7 jours avant l'intervention (en zone blanche).

Conformément à l'article R.417-12 du code de la route, le stationnement d'un véhicule en zone blanche est de 7 jours maximum.

La Ville ne peut donc pas garantir la disponibilité des emplacements à la date de l'intervention.

En complétant et retournant ce formulaire, je déclare accepter ledit règlement ainsi que donner mon consentement au traitement de mes données dans le cadre de la délivrance des autorisations de stationnement.

Date : _____

Signature: _____

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la Ville de Redon, dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour délivrer l'autorisation de stationner. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Redon, CS 80254, 35601 Redon Cedex ou rgpd@mairie-redon.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dgd@cdg35.fr

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL